

## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### Relevé de conclusions Mardi 19 mars 2013

Présents : Mmes GAVA, Directrice ; BOUJU, Médecin Coordonateur ; BOURRY, Psychologue ; DORMIGNIES, Infirmière ; VALNET, Cadre de santé ; MATOUB et MARAIS, aides-soignantes ; CORBINEAU, Animatrice ; M. COURET, Directeur Adjoint.

Mmes BRINON-BOUCHET, CHALUMEAU, LACASSAGNE, PUDEPIÈCE, SENNÉ, M. DELALÉ  
représentants des familles ;

Mmes DIAS, LUCAS et WALTER, représentantes des résidents,

Excusés : Mme ROUCÉLIN, représentante des résidents.

La séance débute à 14h30.

#### Ordre du jour :

- **Adoption du précédent Procès Verbal** : le procès-verbal n'ayant pas été joint aux convocations, il est distribué pendant ce Conseil et sera approuvé lors du prochain.

- **Démission de M. LEMONNIER** : suite au décès de Mme LEMONNIER le 4 février dernier, son fils se retire du Conseil par démission.

- **Présentation des documents légaux** remis à jour par M. COURET :

**Le livret d'accueil**, jusqu'ici inexistant, il sera désormais remis à chaque nouveau résident lors de son arrivée au sein de notre établissement. Il présente la structure et comprend entre autres les tarifs ou encore l'organigramme.

**Le règlement de fonctionnement** a également été actualisé. Remis à chaque résident lors de son admission, il relate les droits et obligations de chacun.

**Le contrat de séjour**, est un document individualisé signé lors de l'admission, il formule les conditions de prise en charge, les modalités de résiliation de ce même contrat. Il contient également des annexes telles que l'autorisation de droit à l'image, les chartes, la désignation de la personne de confiance ou encore l'état des lieux...

Après cette présentation, Mme LACASSAGNE signale qu'il serait peut-être utile de détailler les sigles et abréviations (SSIAD, IDE...). M. COURET approuve et ajoutera un lexique au début de chaque document. Mme SENNÉ reprend le fait que le courrier soit signalé comme distribué quotidiennement, elle dit que sa maman n'a pas le journal le week-end. Mme WALTER, résidente, répond que pourtant les journaux et magazines sont bel et bien distribués le samedi par le personnel de salle à manger.

M. DELALÉ signale également que les dates en page 3 du règlement de fonctionnement ne sont pas correctes. Elles ont effectivement été inscrites avant que les dates réelles des instances ne soient connues. Elles seront corrigées.

En page 13 du livret d'accueil, M. DELALÉ demande si l'ameublement de la chambre a des limites à fixer dans ce livret. Mme GAVA répond que non, c'est dans la limite des capacités de la chambre. En revanche, il faudra ajouter de ne pas apporter de couverture ou de couette personnelles, elles ne sont pas protégées contre le feu contrairement à celles fournies par l'établissement, conformément à la réglementation.

Après ces remarques, les documents sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil. Ils seront ensuite visés par le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion, le 15 avril 2013.

La décision est finalement prise d'adresser le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour à tous les résidents actuels puis ensuite à chaque nouvelle admission.

**La charte de fonctionnement de l'UPAD :** elle a été rédigée avec Mme BOURRY, psychologue, ainsi que le personnel soignant de l'Unité pour Personnes Agées Désorientées afin de définir les spécificités de ce lieu d'accueil. Elle précise notamment que l'unité n'a pas vocation à accompagner les résidents jusqu'à leur fin de vie et est une transition dans l'hébergement au sein de l'établissement. Mme LACASSAGNE demande à ce que le terme 'changes' soit remplacé par 'protections'. Ce sera fait. Cette charte sera annexée au contrat de séjour pour les résidents concernés.

Il est précisé que l'ensemble de ces nouveaux documents n'est pas figé et qu'ils pourront évoluer, notamment en fonction de la réglementation.

- **Projet de rénovation de l'établissement :**

M. DELALÉ signale avoir compris dans le discours de M. FILLEUL, président du Conseil d'Administration, lors de la cérémonie des vœux de début d'année, que le projet de reconstruction était annulé. Mme GAVA répond que même avec les subventions de chaque tutelle, les emprunts...il manque 5 millions d'euros pour boucler ce projet. Le Conseil Général demande de revoir le budget à la baisse, mais si le nouveau projet comporte moins de lit, cela représente moins de rentrée d'argent pour amortir le coût de l'opération...Le projet tendrait plutôt désormais vers la rénovation, mais ce n'est qu'une idée. Il est difficile de concevoir rénover une partie du bâtiment tout en laissant des résidents dans l'autre. De plus, malgré les rénovations, l'établissement demeurera inadapté à des résidents de plus en plus dépendants, les salles d'eau seront toujours trop petites par exemple.

Les représentants des familles se proposent d'aller eux-mêmes au Conseil Général pour plaider la cause de l'établissement en faveur de la reconstruction, Mme GAVA répond que cela pourrait être une idée. La parole des usagers est plus souvent prise en compte.

Mme GAVA ajoute que la toiture de l'établissement va être rénovée sur 3 ans, mais que les fenêtres ne seront pas changées, cela représenterait un investissement de 500 000 €. On remarque que malgré cela, les températures dans les chambres sont plus confortables que l'hiver dernier. L'établissement est passé au chauffage au gaz. Mme GAVA signale que le nouveau bâtiment de l'EHPAD de Bléré comportant le même nombre de lits qu'ici c'est-à-dire 130, neuf et donc bien isolé, consomme néanmoins la même énergie pour le chauffage qu'à Montlouis. L'obligation réglementaire veut qu'il y ait 22°C à 1,20 m du sol.

- **Travaux :** il est prévu de refaire la peinture du hall d'entrée durant les mois d'été. Il y sera ajouté des plantes vertes et des tableaux plus colorés. Concernant les toilettes du rez-de-

chaussée, les peintures y seront refaites. Il n'est en revanche pas possible de fermer cette porte car de nombreux résidents utilisent ces toilettes au cours de la journée. Une porte à ouverture automatique serait probablement trop coûteuse. Pour les odeurs il faut veiller à changer les poubelles plus régulièrement.

- **Douches des étages** : M. DELALÉ y signale un problème d'hygiène et d'odeur. En effet, l'après-midi les sacs à linge sale y sont entreposés et leur couvercle hermétique est cassé. Il est prévu de les changer.
- **Accueil** : l'accueil n'est effectivement pas très accueillant mais on peut difficilement l'améliorer en l'état actuel. Il était auparavant ouvert et a justement été fermé à cause du bruit et du froid de la porte d'entrée. Mme PUDEPIÈCE propose de faire un sas à cette porte automatique d'entrée qui briserait les courants d'air. Concernant les fauteuils noirs non adaptés aux résidents car trop bas, Mme GAVA signale qu'une commande de fauteuils est en cours et qu'il y sera ajouté de nouveaux fauteuils pour changer ceux-là.
- **Repas** : concernant la température des plats, des cloches ont été achetées pour les étages ce qui devrait régler ce problème. Sur la quantité, des résidents se sont plaint de ne pas toujours avoir le même plat que les autres s'ils sont en fin de parcours dans la salle à manger. Mme WALTER signale que cela arrive mais qu'ils ont toujours quelque chose en remplacement. Effectivement, parfois plus de résidents que prévu descendent en salle à manger. Il faudra revoir la répartition des plats entre les étages et la salle à manger du rez-de-chaussée dans ces cas là.

Mme GAVA rappelle que dès le 1<sup>er</sup> juillet, l'établissement commandera lui-même ses produits et réinvestira l'argent économisé dans la qualité des produits sélectionnés. Concernant les produits bio, il est difficile d'en envisager l'achat car les fournisseurs sont des fournisseurs identiques à tous les établissements, que l'on passe par des groupements d'achats qui ne proposent pas ce genre de produits.

- **Animation** : M. DELALÉ demande s'il y a des animations dans les étages. Marie-Christine CORBINEAU répond que les Blouses Roses passent chaque lundi après-midi en étage pour la lecture, des séances de manucure ou bien des discussions. Le vendredi après-midi la zoorthérapeute intervient également 1 semaine par étage et que des résidents descendent en salle de kiné pour faire des semis ou encore pour la chorale.

Les nouveautés concernant l'animation 2013 sont la fête du printemps le 20 avril avec les commerçants de Montlouis. Au 14 juillet, certains résidents iront voir le feu d'artifice. Les résidents ont également commencé les échanges avec les enfants du catéchisme afin de redécorer la chapelle de l'établissement pour chaque événement religieux. Cela est un succès car ils devaient venir à 5 et ils ont été 18 lors de la première séance.

Des échanges avec des résidents du foyer logement de Montlouis vont être mis en place. Certains résidents de l'EHPAD y séjournaient auparavant et y ont encore des connaissances.

L'atelier écriture qui a toujours lieu le vendredi matin va prochainement être axé sur les cartes postales reçues l'été dernier et principalement sur 3 régions sélectionnées : la Touraine, la Vendée et la Bretagne, ce sont les plus nombreuses.

Les enfants du centre de loisirs de Montlouis qui viennent 1 fois par mois, auront pour projet de créer des comptines qui seront ensuite chantées aux enfants de la crèche, qui viennent également une fois par mois.

Le 18 mars, les tricots réalisés par les résidents ont été remis aux Restos du Cœur.

Le séjour à la mer quant à lui se déroulera du 10 au 13 septembre avec des résidents différents de l'année dernière si possible.

Un nouvel atelier a également du succès, l'atelier équilibre le mercredi matin en groupe au rez-de-chaussée mais également de façon individuelle en chambre.

Quelques autres dates à retenir : le pique-nique annuel le 21 juin et la journée de l'alimentation le 20 juin prochain, journée pendant laquelle tous les établissements participants prépare un seul et même menu, adapté en fonction des différents régimes.

- **Hygiène :** concernant les carafes et les verres dans les chambres qui ne sont pas remplacés suffisamment souvent, Mme VALNET signale que depuis quelques jours, un agent est désigné pour changer carafes et verres dans les chambres, qui seront au préalable préparés sur un chariot et distribués au moment où les petits-déjeuners sont débarrassés. De nouvelles carafes ont par ailleurs été achetées avec des couvercles car ceux des anciennes disparaissaient.

Concernant le tableau de suivi de ménage, il est bien affiché derrière les portes de chaque chambre mais il faut que cela devienne un automatisme pour le remplir à chaque passage, ce qui n'est pas encore toujours le cas.

- **Courrier du week-end :** pour les familles qui ne peuvent passer que le week-end, on propose d'installer une boîte aux lettres sur la porte de l'accueil afin d'éviter aux familles de glisser leurs enveloppes sous la porte. Ce sera fait.

#### Questions diverses :

- Mme PUDEPIECE signale qu'un après-midi où elle est passée, le lit de sa maman n'était pas fait et qu'il n'y avait pas de papier toilette dans la salle d'eau. Mme VALNET répond que dans leur fiche de tâche les agents doivent passer avant 12h00 sauf si problème et alors elles passent après le déjeuner. Mme PUDEPIECE demande que lors du ménage de la veille, les agents laissent un rouleau de côté lorsqu'il n'en reste plus beaucoup. Mme WALTER répond que c'est ce qui est fait la plupart du temps.

Mme VALNET en profite pour rappeler qu'il faut lui signaler chaque problème dès sa survenue afin de pouvoir y remédier et ne pas attendre le Conseil de la Vie Sociale, car plus on attend moins il est facile de le solutionner.

- Permanences : Mme PUDEPIÈCE regrette que la date de la dernière permanence n'ai pas été communiquée à tous les membres du Conseil de la Vie Sociale. M. DELALÉ répond qu'au vu du peu de participation à la première permanence, il a pris la décision d'arrêter une date avec Mme LACASSAGNE. Concernant l'affichage, il n'a effectivement pas été fait par l'établissement mais on rappelle que les membres du Conseil doivent gérer en interne toute cette organisation.

- Mme SENNÉ tient à remercier les infirmières d'avoir répondu à ses attentes en lui signalant tout changement de médicament pris par sa maman, ou lors de la venue du médecin.
- M. DELALÉ signale que l'éclairage dans les salles d'eau est trop faible. Les services techniques sont justement en train de remplacer petit à petit les ampoules qui grillent par des ampoules à économie d'énergie et à éclairage plus intense.

Puisqu'il n'y a plus de questions diverses, M. COURET termine cette séance par la présentation de la démarche qualité entamée au sein de l'établissement. La première étape sera l'évaluation interne qui réunira des groupes de travail composé de membres du personnel, de résidents, de représentants des familles de résidents. La seconde étape constituera l'évaluation externe par un cabinet et se déroulera en fin d'année 2013. Il s'agit d'un état des lieux de la situation actuelle sur le fonctionnement de l'établissement qui sera suivi d'un plan prévisionnel de l'amélioration de la qualité.

Une réunion sera programmée en septembre ou octobre où toutes les familles de l'établissement seront conviées afin de présenter les résultats du questionnaire de satisfaction distribué prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h15.

La date de la prochaine séance est fixée au mardi 11 juin à 14h30.